

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2023

JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024 - (N° 939)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT**N ° 186**

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 7

À la première phrase de l'alinéa 1, après le mot :

« abords »,

insérer le mot :

« immédiats ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif de cet amendement est de limiter au strict nécessaire la surveillance par vidéo puisque selon le Conseil d'Etat son recours pose des questions en matière de protection de la vie privée.